

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 91-1217/PR/SP portant creation d'un comite de lutte contre le sida

n° 91-1217/PR/SP

Ministère  
Ministère de la santé et des affaires sociales

Date de publication  
30 novembre 1991

Numéro JO  
n° 22 du 15/12/1991

Date du numéro  
15 décembre 1991

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## TEXTE INTÉGRAL

il est cree un comitre national de lutte contre sida dont le role est: -coordonner et harmoniser les struture institutionelle partiellement en charge des probleme liees au sida dans le champs d'intermention des different departement. -elaborer une reflexion generale en matiere de lutte contre sida prepare un rapport annuel sur le virus de l'immunodefience acquis (vih) et sur sida en republique de djibouti. -definir une politique globale de lutte contre l'epidemie due au vih;evaluer les moyens neccessairement et coordonner leur rechercher et sur affectation. -suivre l'application de la politique gouvernementale de lutte contre le sida. -le comite nationale de lutte contre le sida est compose , sous la presidence du ministre de la sante publique et des affaires sociale . -D'un representant du ministre de la justice et des affaires pentinaire et musulmane.